

FINALES REGIONALES PAR CLASSEMENT

✓ Déroulement de l'épreuve

Article 1

Cette épreuve est réservée aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT.

Ne peuvent pas participer à cette épreuve :

- les joueurs et joueuses **de moins de 13 ans (âge au 1^{er} janvier de la saison en cours)**.

L'échelon départemental ne peut pas se dérouler avant la diffusion du classement officiel de début janvier.

Les confirmations de participation pour les qualifiés sont effectuées sous la responsabilité de l'Association, auprès du secrétariat de la Ligue et avant la date fixée par le responsable de l'épreuve.

Article 2 : Déroulement des parties

Dans tous les tableaux, les parties se disputent au meilleur des **cinq manches**.

Article 3 : Tableaux

	Dames	Classées	Points
A	D 550	NC à 75	Moins de 549
B	D 750	70 et 65	550 à 749
C	D 950	60 et 55	750 à 949
D	D 1250	50 - 45 - 40	950 à 1249

	Messieurs	Classés	Points
E	M 900	NC à 75	Moins de 899
F	M 1100	70 et 65	900 à 1099
G	M 1300	60 et 55	1100 à 1299
H	M 1600	50 - 45 - 40	1300 à 1599

Les classements des joueurs à prendre en compte sont les classements officiels diffusés début janvier.

Article 4

Article 4-1 : Qualification des joueurs

Les joueurs empêchés de participer au niveau départemental en raison d'une compétition NATIONALE sont qualifiés d'office pour l'échelon régional.

Si un tableau n'est pas organisé par un comité départemental, il n'y aura pas de qualifiés pour l'échelon régional.

En cas de forfait prévenu d'un joueur qualifié, le repêchage (jusqu'à 12 h, le mercredi précédent l'épreuve) se fait dans le département ayant le plus de joueurs inscrits pour le tableau concerné.

Article 4-2 : Déroulement Sportif

Dans les tableaux **Dames**, les joueuses sont réparties par tirage au sort dans 4 poules de trois participantes. Deux joueuses d'un même département ne doivent pas figurer dans la même poule (sauf impossibilité numérique). Dans chacune des poules, toutes les participantes se rencontrent et sont classés de 1 à 3. A l'issue des poules, les participantes sont placées dans un tableau final de **16** joueuses **selon l'article 17.4 du Chapitre 1 (page 73) des règlements sportifs**. Chaque tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. **Un classement complet de 1 à 4 est effectué dans chaque tableau pour déterminer les qualifiées aux Finales Nationales et les éventuels remplaçants.**

Dans les tableaux **Messieurs**, les joueurs sont répartis par tirage au sort dans 8 poules de trois participants. Deux joueurs d'un même département ne doivent pas figurer dans la même poule (sauf impossibilité numérique). Dans chacune des poules, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 3. A l'issue des poules, les participants sont placés dans un tableau final de **32** joueurs **selon l'article 17.4 du Chapitre 1 (page 73) des règlements sportifs**. Chaque tableau se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. **Un classement complet de 1 à 4 est effectué dans chaque tableau pour déterminer les qualifiés aux finales nationales et les éventuels repêchés.**

Article 5

Tout joueur qualifié ayant confirmé sa participation se verra, en cas de forfait non excusé, infliger une pénalité financière de 25€

Article 6

Les finales régionales par classement comportent 8 tableaux au niveau régional.

Tableaux	total des qualifiés par tableau	nombre de qualifiés par départements		Tableaux	total des qualifiés par tableau	nombre de qualifiés par départements
A	12 joueuses	3		E	24 joueurs	6
B	12 joueuses	3		F	24 joueurs	6
C	12 joueuses	3		G	24 joueurs	6
D	12 joueuses	3		H	24 joueurs	6

Si un comité départemental n'organise pas cette épreuve, il n'y aura pas de qualifiés pour l'échelon régional.

Il n'est plus nécessaire d'avoir participé au critérium fédéral pour être qualifié pour l'échelon régional. Les comités départementaux sont libres de faire payer une cotisation pour les joueurs qui s'inscrivent au niveau départemental. La participation à l'échelon régional est gratuite.

✓ Conditions matérielles

- Selon cahier des charges des compétitions régionales
- 12 tables le samedi et 12 tables le dimanche
- 1 juge-arbitre 2^{ème} degré, 2 JA1 (dont 1 du club organisateur non indemnisé)
- 1 responsable de l'affichage du club organisateur

Samedi (Début 13H30/ Fin 19H30)
TABLEAUX : A-B-E-F

Dimanche (Début 9H30 / Fin 17H)
TABLEAUX : C-G-D-H